



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/36/Add.1
16 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session

RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE MONDIALE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES
EN DÉVELOPPEMENT SUR LA REPRISE DE SA PREMIÈRE SESSION*

Additif

II. PRÉPARATIFS DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE MONDIALE SUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES
EN DÉVELOPPEMENT SUR LA BASE DE LA RÉOLUTION 47/189
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET COMPTE TENU D'AUTRES
RÉSOLUTIONS PERTINENTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

D. Fonctionnement du Fonds bénévole

1. Le Comité préparatoire a examiné le point 2 d) de son ordre du jour à ses 16e et 18e séances, les 7 et 11 mars. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le fonctionnement du Fonds bénévole (A/CONF.167/PC/14 et Corr.1).
2. À la 16e séance, le Coordonnateur de la Conférence a fait une déclaration.
3. À sa 18e séance, le 11 mars, le Comité a été saisi d'un projet de décision (A/CONF.167/PC/L.11) intitulé "Participation des membres associés des commissions régionales à la Conférence et à ses préparatifs", qui avait été présenté par le Président et le Bureau du Comité préparatoire.
4. À la même séance, le Comité préparatoire a adopté le projet de décision (voir ci-dessous, décision 14).

* Le présent document est une version ronéotypée des sections II D et VI de l'additif au rapport du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement sur la reprise de sa première session. Le texte complet de l'additif paraîtra en tant que Supplément No 36 A des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session (A/48/36/Add.1).

VI. QUESTION APPELANT UNE DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DÉCISION 14

Participation des membres associés des commissions régionales
à la Conférence et à ses préparatifs

"Le Comité préparatoire, rappelant la résolution 47/189 du 22 décembre 1992, par laquelle l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, décidé de créer un fonds bénévole pour aider les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés à participer pleinement et effectivement à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, ainsi que la résolution 48/193 du 21 décembre 1993 par laquelle elle a, entre autres dispositions, approuvé la décision que le Comité préparatoire avait prise le 16 avril 1993, à sa session d'organisation, touchant la participation des membres associés des commissions régionales à la Conférence et à ses préparatifs en qualité d'observateurs, décide de recommander à l'Assemblée que le fonds bénévole soit utilisé, conformément à sa destination, pour aider les membres associés des commissions régionales à participer pleinement et effectivement à la Conférence et à ses préparatifs en qualité d'observateur."
